

**Renouvellement urbain du quartier de Clairs-Soleils - Etudes complémentaires au diagnostic - Insécurité et délinquance - Evaluation et propositions d'actions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Construit entre 1966 et 1969, le quartier social de Clairs-Soleils a fait l'objet, dès 1977, de réflexions, concertations, et de nombreuses actions, parfois très lourdes, y ont été engagées par les pouvoirs publics et leurs différents partenaires, notamment dans le cadre de l'Opération Habitat et Vie Sociale et du Contrat de Ville.

Malgré ces efforts, il connaît toujours des dysfonctionnements principalement liés à son occupation sociale. En découlent naturellement une vacance et une paupérisation, favorisées par la moindre pression sur le logement social bisontin.

Aussi, une opération de renouvellement urbain ambitieuse a été initiée par la Ville sur l'ensemble du quartier de Clairs-Soleils, dans le cadre du Contrat de Ville et du projet de renouvellement urbain de Besançon.

Sur la base du diagnostic et des propositions de l'étude patrimoniale du CREPAH commandée par l'Office Public d'HLM de Besançon en 1999, il convient, d'une part de réaliser un diagnostic complet sur les questions sociales, patrimoniales, techniques, urbaines... et d'autre part de définir un projet urbain pour l'ensemble du quartier de Clairs-Soleils, propre à redonner à ses habitants un cadre de vie agréable et à lui rendre son attractivité.

Préalablement a été mise en place une méthode de travail reposant sur le partenariat, le partage de toutes les phases, la prise en compte de tous les composantes d'un quartier et de son environnement (logement, activités économiques, vie sociale...).

Le pré-diagnostic réalisé par le service Logement, intégrant toutes les réflexions et actions antérieures, a été validé par le groupe de pilotage le 15 mai 2000.

Il précise également les études complémentaires nécessaires dont certaines seront confiées à un prestataire qualifié, les autres étant effectuées en régie.

S'agissant de l'insécurité qui contribue fortement à conférer au quartier une mauvaise image, nous ne disposons que d'informations générales et de statistiques.

Les actes d'incivilité (dégradations, dommages, incendies... tous actes qui contribuent au sentiment d'insécurité) sont en effet répertoriés et analysés par l'Observatoire de la Sécurité de la Ville de Besançon.

A Clairs-Soleils, avec 21 actes recensés en 1999, la situation paraît aujourd'hui calme compte tenu de la composition sociale du quartier, de sa réputation et des nombreux actes de délinquance qui ont marqué le quartier au cours des années 1995 à 1998.

Néanmoins, cette accalmie, due principalement aux efforts des intervenants sur le quartier (Police Municipale, Politique de la Ville, services sociaux, Office d'HLM ...) est considérée par tous comme précaire.

De plus, d'autres faits et trafics divers s'opérant dans la plus grande discrétion, ne sont actuellement pas mesurables et leurs conséquences sur le quartier ne peuvent en l'état être évaluées.

Ils contribuent pourtant au sentiment d'insécurité et à la mauvaise image de marque du quartier.

Or, dans une telle démarche de renouvellement urbain, il est nécessaire de définir précisément :

- le contexte, la nature, l'ampleur et les conséquences précises de la délinquance dans le quartier,
- les actions concrètes à conduire (aménagement techniques, relogements, accompagnement ...)
- le coût, la faisabilité et l'impact de ces actions.

Aussi, est-il proposé de confier cette mission de diagnostic et de propositions à un expert qui s'appuiera sur des expériences conduites en d'autres agglomérations.

Les partenaires concernés seront associés à la démarche dans le cadre, d'une part, du Contrat Local de Sécurité, plus particulièrement du Groupe des Correspondants de Sécurité, et, d'autre part, de la police de proximité actuellement en cours de mise en place par la Police Nationale.

Le coût de l'étude est estimé à environ 150 KF. Une subvention sera demandée aux partenaires (Etat, District du Grand Besançon, Département ...).

La participation de la Ville fixée à 50 000 F est inscrite au BP de l'exercice courant, au chapitre 92.72.617.30020 de la délégation Logement.

Aussi, après avis favorable de la Commission Logement, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le principe de l'étude,
- autoriser M. le Maire à :
  - signer le marché à intervenir avec le prestataire après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) éventuel(s) à intervenir,
  - solliciter une subvention auprès des différents partenaires, à les inscrire, dès réception des arrêtés attributifs en recettes au chapitre 92.72.74718 (Etat) 7473 (Département) 7478 (autres organismes) 98006, 30020 et en dépenses au chapitre 92.72.65717. 98006.30020.

«**M. LE MAIRE** : A Clairs-Soleils, c'est vrai, on le rappelait tout à l'heure, il y a toujours des dysfonctionnements mais je crois, Maurice THIRIET le disait, que Clairs-Soleils c'est quand même mieux qu'avant, d'une façon générale. Une opération de renouvellement urbain ambitieuse a été initiée et on vous propose ici une mission de diagnostic et de propositions faites par un expert, une étude de plus Monsieur BONNET, pour 150 KF et nous demanderons à nos partenaires s'ils veulent bien y participer.

**Mme MONTEL** : Deux contre, sur cette question et la suivante d'ailleurs.

**M. DUVERGET** : Simplement, c'est la même observation que j'avais faite tout à l'heure pour les qualificatifs appliqués aux quartiers, on retrouve en plein milieu de page de ce rapport, au sujet du quartier : «lui conférant une mauvaise image».

**M. LE MAIRE** : On essaiera de modifier cela aussi, les dysfonctionnements et la mauvaise image. Mais c'est vrai que c'est un peu la réalité. Il ne faut pas y toucher ? Si on l'a voulu ainsi, c'est reconnaître que... «malgré ces efforts, il connaît toujours des dysfonctionnements principalement liés à son occupation sociale», on pourrait peut-être s'arrêter là et enlever «la mauvaise image», quoiqu'en dise Marie-Guite DUFAY.

**M. THIRIET** : Vous faites cette proposition-là, mais je crois que quand on est dans un conseil municipal, il faut faire les choses sérieusement, c'est les gens qui n'y vivent pas qui disent : on dit que... Moi, en tant que Planoisien, je peux vous dire qu'il y a des endroits où effectivement on vit très bien et d'autres où l'on vit moins bien, etc. Et si on veut faire de la rénovation urbaine, c'est qu'elle se justifie, sinon on va planter ses choux ailleurs.

**M. LE MAIRE** : On veut simplement ne pas trop ajouter de négatif dans les délibérations qu'on prend ; voilà ce que souhaitait M. DUVERGET. Malgré tout, vous êtes d'accord».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à la majorité, deux Conseillers votant contre.

*Récépissé préfectoral du 12 juillet 2000.*